



PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal du 28 novembre 2014
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31 mars 2017,
Modification simplifiée n°2 approuvée le 23 février 2018
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 21 mai 2024,
Le Maire




Légende

- Limite communale
- Limite de zone
- Limite de secteur
- Haies protégées au titre de l'art. L.123-1-5.7 du Code de l'Urbanisme
- Espace boisé classé
- Secteur de projet en application de l'article L.123-2 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre de protection des monuments historiques
- Emplacement réservé
- Indice de cavité souterraine
- PPRI zone rouge foncé
- PPRI zone rouge clair
- Classement sonore des infrastructures terrestres

Zones U

- U / Up / Ux / Uxp: secteurs majoritairement résidentiel composé d'ensembles pavillonnaires relativement denses et d'immeubles collectifs
 - Ua / Uap: secteurs correspondant au centre bourg avec bâti plus dense et une vocation commerciale le long de la RD 562a
 - Ub / Ubp / Ubxp: secteurs majoritairement résidentiel composé d'ensembles pavillonnaires relativement denses et d'immeubles collectifs
 - Uep / Uexp: secteurs dédiés aux activités économiques
 - Ueap: Ueap: secteur dédié aux activités économiques
 - Us / Usp: Us / Usp: secteurs dédiés aux sports, loisirs et équipements scolaires
- Zones AU
- AU: secteur à urbaniser
- Zones A
- A / Ap / Ax: A / Ap / Ax: secteurs destinés à accueillir toutes constructions et bâtiments en rapport avec l'activité agricole
- Zones N
- Np / Nxp: Np / Nxp: secteurs présentant un caractère naturel particulier le long de l'Orne et au sud du bourg
 - Nap / Naxp: Nap / Naxp: secteurs présentant un caractère naturel particulier le long des vallées de l'Orne et de la Laize correspondant aux espaces naturels sensibles
 - Nhp: Nhp: secteurs correspondant à des espaces bâtis existants
 - Nsp: Nsp: secteur destiné à des équipements d'accompagnement touristique en l'attente de l'adoption d'un projet d'ensemble



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 014-211404082-20240521-DELIB20-2024-DE
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 23/05/2024
 Publication : 23/05/2024